



MINHDU

**CELLULE DE COORDINATION DU PROJET**  
**CREDIT NUMBER IDA-6132-CM**

N° 0089

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

/AMI/MINHDU/SG/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ/2025 DU

25 AVR 2025

Pays : **Cameroun**  
Projet : **Projet des Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)**  
Financement : **Crédit IDA-V5290**  
Titre de la mission : **Réalisation des études APS, APD, DCE des aménagements complémentaires le long de 6 km de drains sur le bassin versant du Tongo bassa et 4km de drain sur le bassin versant du Bobongo incluant des actions spécifiques sur les mangroves avoisinantes.**  
N° de référence : **CM-MINHDU-458992-CS-CQS du Plan de Passation de Marchés approuvé du 20 novembre 2024**

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour couvrir le coût du Projet Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour **la réalisation des études APS, APD, DCE des aménagements complémentaires le long de 6 km de drains sur le bassin versant du Tongo bassa et 4km de drain sur le bassin versant du Bobongo incluant des actions spécifiques sur les mangroves avoisinantes.**
2. Les services de consultants comprennent entre autres des études APS, APD, et DCE des aménagements complémentaires le long d'environ 6km de drains sur le bassin versant du Tongo bassa et d'environ 4 km de drain Bobongo, incluant des actions spécifiques sur les mangroves avoisinantes, en vue de renforcer la fonctionnalité et l'efficacité des systèmes de drainage existants et/ou projetés, tout en garantissant la gestion durable des eaux pluviales et des écosystèmes environnants. Le type d'aménagement sera défini à l'issue d'une concertation avec les parties prenantes, incluant la Communauté Urbaine de Douala et les résidents locaux. Elle pourrait intégrer des équipements publics tels que des parcs, terrains de sport et chemins de randonnée, et proposer des actions de préservation et de restauration des mangroves avoisinantes. Les objectifs spécifiques de l'étude sont :
  - Délimiter la zone de servitude autour des drains et en analyser les usages éventuels, notamment l'occupation informelle
  - Mesurer les impacts potentiels des aménagements sur les mangroves et l'écosystème local.
  - Explorer le potentiel social et économique des mangroves et l'intégrer dans l'évaluation de l'impact social et économique des aménagements sur les communautés vivant dans les zones concernées, afin d'assurer que les infrastructures améliorent leur qualité de vie.
  - Organiser des consultations avec la Communauté Urbaine de Douala, les populations locales et les autres parties prenantes pour intégrer leurs besoins et préoccupations dans le processus de conception, de mise en œuvre, d'exploitation et d'entretien.
  - Impliquer les communautés locales dans les décisions concernant la conception, l'utilisation et la gestion des espaces publics autour des drains.
  - Adopter une démarche de conception orientée vers les solutions fondées sur la nature (SFN), privilégiant la protection et la restauration des écosystèmes existants, la création de nouvelles SFN, ou leur intégration dans la conception d'aménagements tels que les parcs, terrains de sport, chemins de randonnée et autres infrastructures publiques.
  - Concevoir des espaces SFN qui améliorent la résilience climatique des populations locales, et répondent à leurs besoins sociaux, culturels et récréatifs tout en respectant les contraintes environnementales.
  - Réaliser les études techniques (APS, APD) des aménagements complémentaires des deux drains susmentionnés et de la bande servitude desdits drains ;

Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

- 3. La durée de cette prestation est de six (06) mois exclu le temps de validation des rapports par l'Administration. Les prestations sont prévues pour débuter au 4ème trimestre 2025.
- 4. Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, invite les firmes de consultants (ci-après désignés Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...).

**N.B. :** Bien vouloir justifier par les pages de garde et de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions.

Les critères de présélection sont les suivants :

- Être un cabinet ou groupement de bureaux d'études justifiant d'au moins deux (02) études techniques au cours des dix (10) dernières années en zone urbaine ;
- Expérience spécifique d'au moins deux (02) études sur les aménagements urbains connexes aux infrastructures de drainage et de transport conséquent en termes de cout et de l'étendu, au cours des dix (10) dernières années, de préférence en Afrique Sub-saharienne : sont concernées, des études d'aménagement des espaces verts, des jardins publics, des infrastructures sportives, des espaces marchands ;
- Avoir une expérience dans le domaine des projets de développement financés par les Partenaires Techniques et Financiers, notamment la banque mondiale serait un atout.

- 5. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt ») sont applicables qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).
- 6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
- 7. De plus, le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (QC) telle que décrite dans le Règlement sus-décrise.
- 8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures ouvrables entre 08 heures à 17 heure, heure locale et à l'adresse ci-dessous :

*Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR),*

*4<sup>ème</sup> étage Immeuble face entrée arrière de la DGSN,*

*E-mail : [minhdu.pdvir@gmail.com](mailto:minhdu.pdvir@gmail.com), avec copie à [pdue\\_nouadje@yahoo.fr](mailto:pdue_nouadje@yahoo.fr), [chandourenkoma@gmail.com](mailto:chandourenkoma@gmail.com), [gael.deumeni@yahoo.fr](mailto:gael.deumeni@yahoo.fr), ou envoyés par e-mail aux consultants intéressés, à leur demande.*

- 9. Les dossiers de candidature, rédigés en français doivent parvenir / être déposés soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagné de la version numérique sur clé USB en format PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard 04 Juillet 2025, à quinze (15) heures, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention : 04 Juillet 2025

**« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION DES ETUDES APS, APD, DCE DES AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES LE LONG DE 6 KM DE DRAINS SUR LE BASSIN VERSANT DU TONGO BASSA ET 4KM DE DRAIN SUR LE BASSIN VERSANT DU BOBONGO INCLUANT DES ACTIONS SPECIFIQUES SUR LES MANGROVES AVOISINANTE ».**

Yaoundé, le 25 AVR 2025

**Le Ministre**

**Ampliations :**

- CC/PDVIR ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information).